

**COMMUNE DE COMBOVIN**

**ARRÊTÉ N° 11/2024  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES  
ROLLANDS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant la demande d'arrêté de circulation en date du 22 février 2024 par Monsieur Fardat SOULTOINE de l'entreprise GIAMMATTEO-RESEAUX (BOURG-LES-VALENCE - 26500) pour des travaux de terrassement en traversée de chaussée pour branchement électrique rue des Rollands.

**ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation sera interdite rue des Rollands pour des travaux de terrassement en traversée de chaussée pour branchement électrique.

Date prévue de début des travaux : 07/03/2024 pour une durée d'application de 30 jours

**Le bénéficiaire informera la commune de COMBOVIN de la date précise des travaux au plus tard 48 heures avant, par téléphone ou par courrier électronique.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise GIAMMATTEO-RESEAUX pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** : Une fois les travaux réalisés, l'entreprise GIAMMATTEO-RESEAUX effectuera le nettoyage et la remise en état à l'identique de la chaussée.

Tout nouveau coffret de liaison ou autre doit être encastré dans la future clôture et non en débord sur la voie publique.

**Article 4** : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans les 2 mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le Maire de COMBOVIN et Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de CHABEUIL sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L2131-1 et suivants, du Code général des Collectivités Territoriales, et prendra effet à compter du **7 mars 2024**.

Fait à COMBOVIN, le 22 février 2024

Le Maire,  
Madame Séverine BOUIT

